

Compte rendu du Conseil syndical

Points stratégiques abordés

- **Affectation du résultat (Président)**
 - Discussion sur le report de résultat avec reprise du déficit de **92 000 euros**.
 - Proposition de transférer l'excédent de **450 000 euros** en recette du fonctionnement (poste **002**) plutôt que de le migrer directement dans les investissements.
- **Préparation du budget de fonctionnement (Président)**
 - Révision et ajustement détaillé des budgets pour les exercices à venir (2024-2025).
 - Fixation du poste « achat d'eau » à **750 000 euros**, avec une comparaison avec **765 000 euros** de l'année précédente.
 - Ajustements sur divers postes de dépenses (entretien, carburant, fournitures, maintenance, assurance, frais de télécommunication, etc.) pour tenir compte des écarts constatés l'an passé.
- **Équilibre budgétaire et gestion des imprévus (Président)**
 - Mise en place d'une ligne d'ajustement dédiée aux dépenses imprévues, avec une enveloppe d'environ **130 000 euros**.
 - Examen et rectification des écritures comptables (dotations aux amortissements, reprises de dépréciation) pour assurer la cohérence du budget.
- **Présentation du budget d'investissement (Président)**
 - Exposé des projets majeurs de travaux, notamment sur le réseau et le **château d'eau** (étanchéification, rénovation intérieure/extérieure, réajustement des canalisations et remplacement des pompes).
 - Mise en avant des chantiers en cours à **Ordan-Laroque, Belmont et Vic**, totalisant un investissement d'environ **1 128 314 euros**.
 - Discussion sur les moyens de financement, incluant l'emprunt (avec **500 000 euros** l'année précédente et **150 000 euros** pour la nouvelle opération) et l'autofinancement par les réserves.
- **Optimisation des recettes**
 - Revue des estimations de production et des recettes issues de la vente d'eau :
 - Volume de facturation fixé à **560 000 m³** pour les taxes, contre **550 000 m³** réellement vendus.

- Tarif de l'eau déterminé à **1,76euros**.
- Présentation d'écritures d'ordre visant l'équilibrage global des comptes.
- **Communication visuelle et identité**
 - Débat sur l'intégration du **logo du SIAEP** sur le **château d'eau**.
 - Échanges portant sur l'aspect esthétique et la concordance des couleurs (notamment un mix **bleu et vert**) afin de préserver l'identité du syndicat.

Décisions votées et résolutions adoptées

- **Votation de l'affectation du résultat**
 - Adoption à l'unanimité de la décision de reporter l'excédent sur le poste du fonctionnement.
- **Validation des ajustements budgétaires**
 - Approbation des modifications apportées aux budgets de fonctionnement et d'investissement, avec prise en compte des révisions sur les postes (achat d'eau, entretien, maintenance, etc.).
- **Engagement pour les travaux en cours**
 - Validation du plan de financement et de l'organisation des chantiers à **Ordan-Laroque, Belmont et Vic**.
 - Confirmation de la stratégie de financement par emprunt et recours aux réserves.
- **Adoption des écritures comptables d'équilibre**
 - Validation des écritures d'ordre (dotations aux amortissements, reprises de dépréciation) visant à garantir l'équilibre global du budget d'investissement.
- **Accord sur la gestion des imprévus**
 - Adoption d'une réserve budgétaire spécifique (environ **130 000 euros**) pour couvrir d'éventuels écarts sur le budget de fonctionnement.

Rapports présentés

- **Rapport sur le budget de fonctionnement**
 - Présentation détaillée des postes de dépenses et des ajustements par rapport à l'année précédente.
 - Analyse comparative avec les montants antérieurs et justification des révisions.
- **Rapport d'investissement**
 - Exposé des projets de travaux majeurs (notamment sur le **château d'eau** et l'ensemble du réseau).
 - Détail des estimations budgétaires pour les chantiers en cours et futurs, ainsi que des solutions de financement envisagées.

- **Rapport sur les recettes**
 - Présentation des estimations de la facturation, avec un focus sur la production d'eau et le calcul des taxes associées.
 - Explication des écritures d'ordre comptables destinées à équilibrer le budget global.
- **Exposé technique du réseau**
 - Description du schéma de fonctionnement du réseau d'eau, incluant la séparation des canalisations destinées au **château d'eau** et à la distribution locale, ainsi que le remplacement des équipements jugés obsolètes.